



Les bureaux seront fermés :

Jeudi 1^{er} avril en après-midi
Vendredi Saint, le 2 avril
Lundi de Pâques, le 5 avril.

DE CAMP DE JOUR & ENTRETIEN DES TERRAINS

- 6 postes à combler; (Camp de jour /animateurs, animatrices)
- 1 poste à combler, (entretien des terrains)
- 35 heures / semaine;
- Le/la candidat(e) devra retourner aux études en septembre et être âgé(e) d'au moins 16 ans;
- Nous recherchons une personne dynamique, fiable, honnête, autonome et qui aime travailler avec les jeunes;

Apportes ton C.V. à la réception de l'hôtel de ville ou par courriel à v.fortin@ville.desbiens.qc.ca,
Avant le 30 avril 2021.

TRAVAILLEUR / TRAVAILLEUSE DE MILIEU

- 2 postes à combler
- 35 heures/semaine
- Jours / soirs (1 fin de semaine sur 2)
- Salaire et horaire à discuter
- Le/la candidat(e) devra retourner aux études en septembre et être âgé(e) d'au moins 16 ans;
- Nous recherchons une personne dynamique, fiable, honnête, discrète, compréhensive, autonome et **qui aime travailler avec les jeunes;**

Apportes ton C.V. à la réception de l'hôtel de ville ou par courriel à mdj@ville.desbiens.qc.ca,
Avant le 30 avril 2021.



CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

Quoi : C'est un organisme à but non lucratif régi par la loi des taxis (Chapitre S-6.01). Nous effectuons un accompagnement uniquement pour les rendez-vous médicaux. Cet accompagnement-transport est effectué par un conducteur bénévole et dont la rémunération ne constitue qu'une contribution aux frais d'utilisation de l'automobile.

Qui : Pour les aînés de 65 et +, les personnes référées par le CLSC, la Solidarité Sociale, la CNESST et la SAAQ.

Procédure :

- Demander le service, minimum 24 h à l'avance, du lundi au vendredi, de 9h000 à 17h00
- Respecter les règlements du service, communiquez par notre téléphoniste bénévole.

Au plaisir de vous rendre service
La direction

Contact : Mme Jeannine Maltais
418-346-5863



Samedi le 3 avril 2021
13h00 Centre communautaire

Rallye pour toute la famille
Prix pour les enfants
Et un tirage pour les familles ayant participé à l'activité.

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PROPRIÉTÉ DU 293, rue Fortin

AVIS EST DONNÉ QU'il y aura une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 6 avril 2021, à 18h30.

Le propriétaire demande d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal afin de devenir un jumelé avec garage attenant qui ne respecte pas la marge prévue de 4 mètres avec les limites d'emplacement latérales, coté Est uniquement mais plutôt entre 1,20 et 2,48 et 2,90 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 6 avril 2021 à huis clos, à 18h30 et devra soumettre ses questions au préalable par courriel à : dq@ville.desbiens.qc.ca

Fait à Desbiens
Ce 11 mars 2021

Marie-Bénédicte Tremblay
Directrice générale

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PROPRIÉTÉ DU 434, 12^e Avenue

AVIS EST DONNÉ QU'il y aura une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 6 avril 2021, à 18h30.

Le propriétaire demande qu'il y ait un déplacement de la clôture existante en marge avant rue du Parc, afin de la déplacer à 1 mètre de la limite d'emplacement sur la rue du Parc pour la protection d'une future piscine. À noter qu'il s'agit d'un emplacement en angle.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 6 avril 2021 à huis clos, à 18h30 et devra soumettre ses questions au préalable par courriel à : dq@ville.desbiens.qc.ca

Fait à Desbiens
Ce 11 mars 2021

Marie-Bénédicte Tremblay
Directrice générale

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PROPRIÉTÉ DU 20, Chemin des Érables

AVIS EST DONNÉ QU'il y aura une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 6 avril 2021 à huis clos, à 18h30.

Le propriétaire demande l'implantation d'un bâtiment accessoire de 10 par 16 pieds en remplacement de celui existant à 60 cm de la limite latérale mais en cour avant. La demande est de restreindre la marge avant à 2,13 m car au règlement elle est prévue à 6m (règlement de zonage 292-05 à la grille de spécifications en Z :2V) car il s'agit d'emplacement transversal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 6 avril 2021, à 18h30 et devra soumettre ses questions au préalable par courriel à : dq@ville.desbiens.qc.ca

Fait à Desbiens
Ce 11 mars 2021

Marie-Bénédicte Tremblay
Directrice générale



PROJET DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION OU D'INSTALLATION D'UNE PISCINE, D'UN SPA, D'UN BASSIN D'EAU D'UNE CLÔTURE OU D'UNE HAIE?

Il est OBLIGATOIRE de faire la demande d'un permis avant de faire tous travaux, soit de construction, agrandissement, rénovation, ajout d'un bâtiment, installation d'une piscine/spa, clôture, haie, foyer extérieur, terrassement, stationnement, entreposage et autres.

Certains travaux n'auront pas l'obligation de permis, mais auront des normes à respecter.

Pour toute information, téléphonez à madame Annie Gagnon au 418-346-5571, poste 2802.



Vous pouvez retrouver les bulletins municipaux sur le site de la ville de Desbiens.
Visitez notre nouveau site internet.

www.ville.desbiens.qc.ca